

2I-INTER-INVESTISSEMENTS

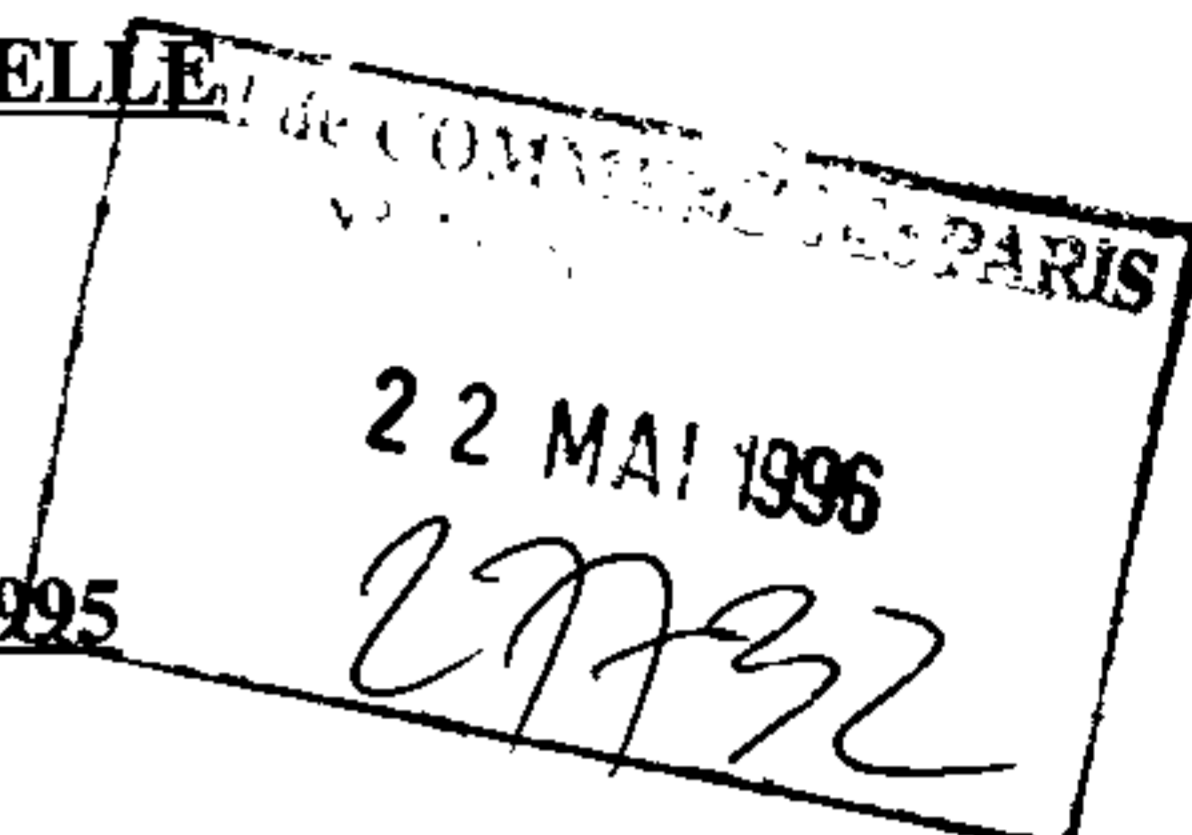
Société Anonyme
Au capital de F. 250.000
Siège Social : 16 Quai de Béthune
75004 PARIS
RCS PARIS B 340 560 846

90 B 32 92

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 MARS 1996

Proposition de la résolution d'affectation
du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 1995



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de 3.333.007,73 Francs de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3.333.007,73 F
Absorption des pertes antérieures	-3.022.651,64 F
Solde	310.356,09 F
A la réserve légale	25 000,00 F
Solde	285.356,09 F

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 285.356,09 Francs.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 1995 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 1996

Cette résolution est adoptée _____ à la majorité des voix, 2495 voix ayant voté pour, 02... voix ayant voté contre, 0.... voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration

Certifié conforme
Rau